Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20261021-BUR_2026_10_N42-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 21 octobre 2026 – 9h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Stéphane CLOAREC - Maël SAILLOUR - Thierry GAUDEC - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Michèle QUEAU - Éric LE BOUR - Éric MIOSSEC - Gildas BERNARD - Marc SIMON - Gilles GOMBERT - Jacques PONTU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Dominique AZOU (Directeur Général Services)

ABSENTS EXCUSÉS : Frank COCAIGN - Jacques EDERN

Date de la convocation :	**Membres du Bureau :**	**Présidence de séance :**
15 octobre 2026	En exercice : 14	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 12	**Secrétaire de séance :**
15 octobre 2026	Votants : 12	Gildas BERNARD

Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.)

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
BUR-2026-10-N42	7.5	Stéphane CLOAREC

Stéphane CLOAREC, Président, indique que le RASED dépend de l'Éducation Nationale ; il est composé d'un psychologue scolaire et d'une enseignante spécialisée qui interviennent dans les écoles publiques auprès d'élèves rencontrant des difficultés dans leur scolarité.

L'antenne du RASED de Saint Pol de Léon intervient auprès des écoles publiques suivantes :

- Cléder -Roscoff ;
- Ile de Batz -Saint Pol de Léon ;
- Plouénan -Santec ;
- Plouescat -Sibiril ;
- Plougoulm.

Le RASED sollicite une aide financière d'un montant de 1.000 € pour assurer les missions suivantes :

- Apporter une aide pédagogique et une aide psychologique aux élèves en difficultés ;
- Favoriser par des projets éducatifs, les relations entre les différents acteurs ;
- Participer aux actions de prévention et de médiation dans le milieu scolaire…

Après avoir pris connaissance des éléments ;

Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder une aide financière d'un montant de 1.000 euros TTC au RASED ;
- De faire inscrire les crédits nécessaires.

Présents	**12**
Pouvoirs	**0**
Votants	**12**
Pour	**12**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD